

RAPPORT N° 01/5-125
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Ingénieur territorial/ Direction des Affaires Juridiques et de la Police Administrative)

La Ville doit pourvoir le poste d'Ingénieur à la Direction des Affaires Juridiques en raison de sa vacance.

Sous l'autorité du Directeur de service, les missions à effectuer seront :

- Assurer le suivi technique de la police des établissements recevant du public (ERP privés, communaux) ;
- Faire des visites de contrôle ;
- Participer à des réunions de coordination et de concertation (animation des commissions administratives, rédaction des procès-verbaux...) ;
- Rédiger des rapports techniques avec préconisation ;
- Contrôle et suivi du traitement des courriers tant en mode réception que transmission ;
- Suivre un budget annuel en lien avec la Direction Générale des Services Techniques ;
- Suivre les échéanciers de travaux, rédaction des rapports d'étape et mise en place des tableaux de bord ;
- Evaluation ;

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Connaissance de la réglementation et des techniques du bâtiment liées à la sécurité et à l'accessibilité (niveau souhaitable : ERP/IGH niveau 3)
- Aptitude à prendre des responsabilités et à travailler en équipe
- Organisation, rigueur et méthode
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Capacité à rendre compte
- Qualités relationnelles et sens du dialogue
- Disponibilité
- Maîtrise de l'outil informatique.

Le recrutement s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux par voie statutaire.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

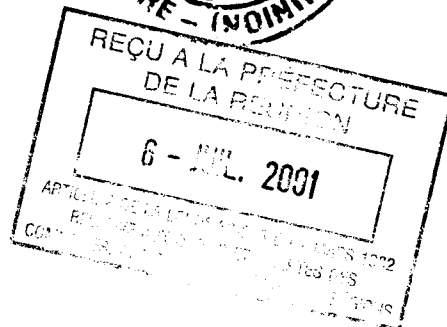
Le niveau de recrutement est fixé au minimum à baccalauréat + cinq années d'études supérieures ou diplôme d'ingénieur de préférence dans le domaine (ERP/IGH).

Le niveau de rémunération sera fixé entre 14 932,28 FR et 27 699,87 FR brut mensuel en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la fonction publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des ingénieurs subdivisionnaires dans les conditions prévues par la délibération du conseil municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



**DELIBERATION N° 01/5-125
du conseil municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE**

(Ingénieur territorial/ Direction des Affaires Juridiques et de la Police Administrative)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements, et des régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 01/5-125 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création à l'effectif communal d'un poste d'Ingénieur territorial à la Direction des Affaires Juridiques et de la Police Administrative.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **04 JUL. 2001**

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

